



Responsabilité des parties

Par **gerard57**, le **02/09/2009** à **15:43**

Bonjour,

Je vous expose mon cas :

Je suis arrêté à un STOP d'une rue secondaire. Les véhicules circulant sur l'axe principal sont à l'arrêt du fait d'un encombrement de la circulation. Je m'engage sur la voie pour tourner sur ma gauche, quand soudain surgit un motard, qui double les véhicules à l'arrêt. Le motard me percute. Je voudrai savoir au niveau du code de la route, qui est responsable et au niveau du code des assurances, comment sera défini le taux de responsabilité des deux parties.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,

Gérard

Par **Tisuisse**, le **02/09/2009** à **17:42**

Bonjour,

Sans aucune hésitation, c'est vous : non respect d'un stop, combien même vous avez marqué l'arrêt, combien même les véhicules sur la route prioritaire étaient à l'arrêt.

Par **gege59**, le **13/09/2009** à **20:24**

bonjour.

ce n'est ici pas évident...

en effet, celà dépend aussi du lieu du choc sur la voie...

le croquis qui a été fait sur le constat peut jouer... il faut aussi savoir quelles cases ont été cochées (si vous avez coché pour vous la case "n'a pas observé le stop" celà semble mal engagé...)

bon courage !

Par **Tisuisse**, le **13/09/2009** à **23:37**

Hélas, plus maintenant. La route d'où il venait étant dotée d'un STOP, même si la route prioritaire était encombrée, il ne pouvait s'engager que si les véhicules, par courtoisie, lui cédait le passage.

Par **gerard57**, le **16/09/2009** à **14:56**

Bonjour,

Effectivement, c'est bien le cas, les véhicules étaient bien à l'arrêt et par courtoisie m'ont laissé passer. Mais le motocycliste arrivant de ma gauche et étant caché par les véhicules à l'arrêt, ne pouvait me voir et moi non plus.

Donc, je pense que c'est assez délicat.

Par **Tisuisse**, le **16/09/2009** à **16:43**

Non, non, c'est tout simple. Votre route étant dotée d'un stop à l'intersection, le motard, roulant sur la route prioritaire, avait le droit de remonter la file, donc de doubler les véhicules à l'arrêt, y compris de doubler sur cette intersection. Il y a bien 100 % de tort pour vous. Désolé.

Par **chaber**, le **21/09/2009** à **11:23**

Je ne peux que confirmer la réponse de Tisuisse.